

(N° 18.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 24 DÉCEMBRE 1920

Rapport de la Commission de la Défense nationale,
chargée d'examiner le Projet de Loi fixant le
contingent de l'armée pour 1921.

*(Voir les nos 14, 36 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séances des 21, 22 et 23 décembre 1920.)*

Présents : MM. DE RO, président-rapporteur; le comte DE BROQUEVILLE,
CARPENTIER, le baron D'HUART, le chevalier BEHAGHEL et CUPERUS.

MESSIEURS,

Cruellement instruite par les dramatiques événements de 1914-1918, la Nation accepte sans discussion à l'heure actuelle le service général dont le principe fut heureusement décrété en 1913, sur la patriotique initiative du Ministre de la guerre, président du Conseil d'alors.

Mais le Gouvernement se trouve en présence de la difficulté que soulève l'obligation d'appeler provisoirement, chaque année, deux classes de milice, afin que tous les Belges payent leur dette à la Patrie.

Le Projet qui vous est soumis et qui fut adopté à la presque unanimité de la Chambre la résout avec une sage opportunité.

Votre Commission, après avoir entendu le Ministre de la Défense nationale qui a bien voulu le justifier devant elle, vous propose à l'unanimité de l'entériner sans amendement.

Le Président-Rapporteur,

GEORGES DE RO.